



Paris, le 25 octobre 2021

Scénarios RTE : face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables sont le socle incontournable de la décarbonation de la France

Le gestionnaire de réseaux de transport français, RTE, a présenté ce matin ses scénarios « Futurs énergétiques 2050 » avec un message très clair : pour décarboner notre système énergétique tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement, les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50 % de notre consommation d'électricité en 2050.

En démontrant que les énergies renouvelables électriques constitueront le socle de notre futur système énergétique, les scénarios présentés par RTE actent un changement de paradigme majeur, dans lequel les énergies renouvelables joueront un rôle essentiel pour réduire la dépendance de notre pays aux énergies fossiles.

Alors que les énergies fossiles représentent encore 63 % de notre consommation d'énergie globale, un usage accru de l'électricité permettra de les substituer et ainsi de protéger le pouvoir d'achat des Français. Parce qu'elles permettent de produire à un prix connu à l'avance, les énergies renouvelables protégeront également nos entreprises et notre tissu industriel contre la volatilité des prix des énergies fossiles. Les scénarios de RTE montrent d'ailleurs qu'une plus forte industrialisation de notre pays impliquera nécessairement d'utiliser une part encore plus importante d'énergies renouvelables.

Pour Jean-Louis Bal, Président du SER : *«Le travail colossal réalisé par RTE montre de façon incontestable que nous sommes face à une urgence absolue si nous voulons atteindre la neutralité carbone en 2050. Notre filière industrielle est d'ores et déjà mobilisée pour y répondre, et appelle désormais le Président de la République à tout mettre en œuvre pour engager dès à présent une accélération majeure du développement des énergies renouvelables, électriques et thermiques, afin de placer notre pays sur la bonne trajectoire. Le premier rendez-vous à ne pas rater est l'étape intermédiaire de 2030, date à laquelle, comme le prévoit la loi, 40% de notre production électrique devra provenir d'énergies renouvelables. Débattre d'objectifs à 2050 est vain si nous ne sommes pas capables d'atteindre ceux fixés pour 2030 ».*

Contacts presse :

Gilles CORMAN :

Gilles.corman@enr.fr

06 73 88 71 18

Julie CHAOUAT :

jchaouat@lebureaudecom.fr

06 84 38 12 21

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe plus de 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

